

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2023

aff n°DEL2023_058: Exercice 2023 - impôts locaux – vote des taux d'imposition
- Compléments

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal du 21 mars 2023 fixant les taux de taxes foncières,
Vu l'état 1259 notifié,

- de confirmer le vote des taux de taxe foncière tel que figurant dans la délibération du 21 mars 2023 ci-après mentionnés :

 Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,38 % ;

 Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,23 % ;

- de maintenir le taux de taxe d'habitation fixé à 22,59%.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.